

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201217A-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 décembre 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2021

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 31
Pouvoirs : 02

DIRECTION EDUCATION

ENFANCE JEUNESSE SPORT

n°17a

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Christian Perrien

Le dynamisme du tissu associatif sportif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Pour soutenir ces associations dans leurs activités, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous. Une réunion d'étude des dossiers et de concertation a eu lieu avec l'office municipal des sports (OMS) et de la municipalité.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite dès lors maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales.

De plus, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire majeure ayant entraîné une réduction considérable de l'activité associative sportive, la collectivité réaffirme son soutien aux associations dont certaines peuvent être en proie à d'importantes difficultés : à ce titre, les subventions de fonctionnement aux associations sportives seront, hormis pour les associations ayant indiqué ne pas demander de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021, identiques à celles octroyées en 2020.

Par ce choix fort, la municipalité entend ainsi accompagner au plus près le mouvement sportif associatif ploemeurois fragilisé par la situation actuelle.

Le volume global de subventions de fonctionnement est ainsi conservé pour l'année 2021 et les sommes allouées seront inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

19 DEC. 2020

ID : 056-215601626-20201215-DB20201217A-DE

Organismes	Subventions de Fonctionnement 2020	Propositions de subvention de Fonctionnement 2021
DOJO PLŒMEUR OCEAN	750 €	750 €
TENNIS CLUB DE PLŒMEUR	4333 €	4333 €
FORMOCEAN	50 €	0 €
FUTSAL CLUB DE PLOEMEUR	344 €	344 €
PLŒMEUR VOLLEY	2334 €	2334 €
PLŒMEUR CYCLOTOURISME	400 €	400 €
LES MOUETTES CRAPAHUTEUSES	435 €	435 €
CLUB AIKIDO PLŒMEUR	0 €	0 €
COURIR A PLŒMEUR	126 €	126 €
PLŒMEUR JEUNESSE	(pas de demande) 0 €	450 €
BASKET PLŒMEUR OCEAN	3100 €	3100 €
ENTENTE DES MUNICIPAUX	168 €	168 €
A.S. EREA LES PINS	54 €	54 €
PLŒMEUR RUGBY CLUB	3230 €	3230 €
PLŒMEUR NATATION	4881 €	4881 €
PLŒMEUR ATLANTIQUE	3428 €	3428 €
PLŒMEUR TRIATHLON	1798 €	1798 €
A.S. GOLF PLŒMEUR OCEAN	3286 €	3286 €
A.S. GUERMEUR	4746 €	4746 €
FOOTBALL CLUB DE PLŒMEUR	9480 €	9480 €
LES PANTERS	526 €	526 €
AS PARA TIR - KEPAPE	230 €	230 €
A.S. COLLEGE CHARLES DE	768 €	768 €
A.S. COLLEGE JEAN-PAUL II	828 €	828 €
A.S. LYCEE ND DE LA PAIX	931 €	931 €
AS ECOLE PREVRT DESNOS	289 €	289 €
HANDIABORD	220 €	220 €
AERO CLUB DE LANN BIHOUE	(1 ^{ère} demande) 0 €	450 €
TOTAL	46 735 €	47 585 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 01 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 03 décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **ACCORDE** les subventions de fonctionnement aux associations sportives telles que présentées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE.

Armelle GEGOUSSE, Georges CORNEC, Yolande ALLANIC, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, ne prennent pas part au vote, en raison de leurs représentations associatives.

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire